

Avis de Soutenance

Monsieur Etienne ZANNIS

Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre ou l'impossible contrepartie de l'impôt de sang, une comparaison entre le Pas-de-Calais et l'Ille-et-Vilaine (1914-1946)

dirigés par Madame Béatrice TOUCHELAY

Soutenance prévue le **vendredi 16 décembre 2022** à 14h00

Lieu : Université de Lille Campus Pont de bois, 3, rue du Barreau 59491 Villeneuve-d'Ascq
Salle : F0.44

Composition du jury proposé

Mme Béatrice TOUCHELAY	Université de Lille	Directrice de thèse
Mme Anne DALMASSO	Université Grenoble Alpes	Rapporteuse
M. Pierre LABARDIN	La Rochelle Université	Rapporteur
M. Philippe VERHEYDE	Université Paris 8	Examineur
M. Jean-François GREVET	INSPE Académie de Lille Haut de France	Examineur
M. Marc BERGERE	Université Rennes 2	Co-directeur de thèse

Mots-clés : Première Guerre mondiale, fiscalité, bénéfices, impôts, Pas-de-calais, Ille-et-Vilaine

Résumé :

La loi du 1er juillet 1916 instaure la Contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Cette contribution vise à la fois à procurer quelques revenus à l'État, qui depuis presque deux ans doit trouver les moyens de financer la guerre. La contribution sur les bénéfices de guerre doit aussi atténuer la colère suscitée par l'enrichissement de certains individus permis par l'irruption de la guerre, alors que ceux mobilisés au front, versent massivement un impôt de sang. La contribution sur les bénéfices de guerre est le premier impôt sur le bénéfice introduit en France. L'étude de cette contribution porte sur deux départements, le Pas-de-Calais et l'Ille-et-Vilaine, diversement industrialisés et impactés par la guerre. L'étude des archives de l'administration fiscale à l'échelle départementale est au cœur de ce travail. Elle met en lumière le travail des fonctionnaires des impôts, leurs relations nouvelles avec les contribuables et l'acculturation à l'impôt vécue par les contribuables eux-mêmes. Ces derniers usent alors de différentes stratégies, individuelles ou collectives pour défendre au mieux leurs intérêts face au fisc.